

DÉPARTEMENT	N°2026-001-3
ESSONNE	
CANTON	
ARPAJON	
COMMUNE	
ÉGLY	

DÉCISION

CONTRAT LOCATION DE DEUX TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTRONIQUE MAIRIE ET ESPACE JEUNES MICHEL JUILLAN

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

VU les dispositions du code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2020-019-1 du 4 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoir au Maire, conformément aux dispositions de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 207 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services, et de 300 000 € HT pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient de conclure un contrat de location pour les deux terminaux de paiement électronique (mairie et espace jeunes Michel JUILLAN) avec la société CILEA MONETIQUE, 6 rue Jack London, Les espaces océanes, 44400 REZE;

DECIDE

Article 1^{er} :

Un contrat de location pour deux terminaux de paiement électronique est conclu avec la société CILEA MONETIQUE, 6 rue Jack London, Les espaces océanes, 44400 REZE, pour un montant annuel de 525,60 € HT.

Article 2 :

Le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2026 ; il est sans engagement. Il prendra fin à la date de remise des matériels.

Article 3 :

Les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au budget de l'exercice 2026 et aux exercices suivants.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau,
- Monsieur le Comptable public,
- Le Directeur de la société CILEA MONETIQUE.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 20/01/2026
et de la notification le : 21/01/2026
Le Maire

Edouard MATT

Fait à EGLY, le 19 janvier 2026

Le Maire d'EGLY

MATT Edouard

